

# Charte du



## Conseil pour la Transition de Saverne

### ■ Contexte

La **Ville** de Saverne a choisi de s'engager dans la démarche du **Pacte pour la Transition**<sup>1</sup> et de le faire de manière structurée, en partenariat avec le **Collectif citoyen** du Pacte pour la Transition du Pays de Saverne<sup>2</sup>.

Le Pacte pour la Transition est un programme élaboré par une soixantaine d'associations<sup>3</sup> et lancé au plan national à l'occasion des élections municipales de 2020. Il permet d'entrer rapidement dans l'action par la mise en œuvre de **32 propositions concrètes** dans les domaines de compétences des communes et de leurs regroupements. Ces mesures, documentées et déjà expérimentées par certaines collectivités locales, sont autant d'alternatives qui balayent les 3 champs de la Transition: **écologie environnementale, solidarités et démocratie locale**.

Le Pacte pour la Transition est le support d'**une collaboration nouvelle entre les élus et les habitants** sur la base de **3 principes** :

- **sensibilisation et formation à la transition écologique, sociale et citoyenne,**
- **implication des citoyens dans l'élaboration de la politique de la Ville,**
- **intégration des enjeux du long terme et de l'urgence climatique et sociale.**

La Ville et le Collectif citoyen ont posé ensemble les principes de fonctionnement d'une nouvelle instance municipale chargée de porter le Pacte pour la Transition de Saverne. L'ancien Conseil local du Développement Durable et du Commerce Equitable devient le **Conseil pour la Transition de Saverne**.

---

<sup>1</sup> <https://pacte-transition.org>

<sup>2</sup> <https://colibris-wiki.org/pactetransition-paysdesaverne>

<sup>3</sup> Collectif pour une Transition Citoyenne, Colibris, Emmaüs, Démocratie Ouverte, Secours Catholique Caritas, Artisans du Monde, Zero Waste France, Habitat Participatif France, Mouvement Inter-Régional des AMAP, Réseau Action Climat, Ligue des droits de l'Homme, France Nature Environnement, Greenpeace, la Nef, Enercoop, Alternatiba, Transition France, Terre de Liens, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, ...

## ■ La Transition

Le terme "transition" désigne le passage d'une situation à une autre. En l'occurrence, cette situation est celle de notre société qui dépasse depuis longtemps les limites de sa soutenabilité. Les **impacts** de nos modes de vie et de développement transforment les conditions globales de la vie sur Terre au point de menacer la **stabilité** des écosystèmes vivants et des sociétés humaines.

La "Transition" renvoie à la nécessité du **changement de cap** de notre société, une bifurcation qui concerne l'ensemble des aspects du vivre ensemble sur la planète. Elle implique d'élargir notre **cadre de références** pour pouvoir prendre en compte les enjeux de notre temps dans leur complexité et comme un tout<sup>4</sup>.

*"Nous ne pourrons pas régler les problèmes auxquels nous sommes confrontés avec le même niveau de pensée avec lequel nous les avons créés."  
(Albert Einstein)*

La Transition est plurielle car systémique. Le **changement systémique** attendu est un changement vers plus de **sobriété**, de **solidarité** et de **résilience** dans les modes de vie et de développement local.<sup>5</sup> La Transition traverse les différentes politiques sectorielles et implique le développement d'une approche territoriale qui les articule entre elles.

**Les institutions publiques ont un rôle clé pour faciliter la Transition<sup>6</sup> :**

- **soutenir** les initiatives vertueuses, les alternatives qui préservent notre avenir en commun
- favoriser le **changement d'échelle** pour aller vers une mise en mouvement global de la société
- **anticiper** les grandes évolutions futures pour en relever les défis et en **réguler** les effets.

Sur ce point, l'**acceptabilité sociale** des politiques de transition écologique est un enjeu majeur pour l'action publique. Pour impliquer et entraîner l'ensemble des acteurs de la société, la transition écologique doit s'accompagner d'une **mise en débat démocratique** afin de devenir un objectif véritablement partagé. **Le nouveau cap à inventer nécessite de mobiliser l'ensemble des ressources démocratiques.**

---

<sup>4</sup> Du latin *complexus*, "ce qui est tissé ensemble"

<sup>5</sup> Les 5 premiers enjeux de l'agenda 2030 en France ont été rappelés à l'ouverture de la Convention Citoyenne pour le Climat. Ils déclinent les différentes dimensions de cette transition plurielle:

1. une transition juste sur le plan social
2. une société de la sobriété
3. éducation et formation à la transition
4. santé environnementale
5. des dispositifs de participation citoyenne à l'expérimentation territoriale.

<sup>6</sup> *La transition, analyse d'un concept*, Commissariat au développement durable, Ministère de la transition écologique et solidaire, juin 2017

## ■ Les valeurs partagées

### Lucidité

Les membres du CT[S] partagent les constats sur le bouleversement climatique, sur l'effondrement de la biodiversité et les impacts sanitaires des atteintes environnementales, sur l'accroissement des inégalités et l'érosion des libertés, sur la crise de la démocratie représentative. Ils partagent le même **sentiment d'urgence** à agir à la hauteur des enjeux de notre temps. Les élus d'aujourd'hui ont le mandat du monde de demain.

### Espoir agissant

Le terme « transition » désigne aussi le processus psychologique qui accompagne tout changement. L'agir permet de dépasser le déni ou la sidération que le constat sur l'état du monde peut entraîner. **Participer à l'action, c'est participer à la solution.** Et participer à la solution aide à traverser les crises. Nous sommes les personnes que nous attendions.

### Coopération

La complexité des défis de notre temps nécessite de recourir à **l'intelligence collective pour élargir l'horizon des possibles** et favoriser l'innovation. La coopération suppose de la part des élus qu'ils s'ouvrent aux avis et aux expertises des autres acteurs et des habitants. Elle suppose également de la part des habitants qu'ils s'impliquent dans la préservation du bien commun et qu'ils prennent conscience des contraintes que rencontrent les élus. La posture de coopération exclut la polémique partisane mais n'interdit pas le plaidoyer, bien au contraire.

### Accessibilité

Le Pacte pour la Transition est porté par et pour les citoyens. Il recherche l'intégration des habitants dans la construction de la politique locale. Le Conseil pour la Transition s'attache à mobiliser la participation des habitants et des associations, à soutenir la **fabrique citoyenne** de la Transition locale et il assure la transparence de ses travaux.

### Expérimentation

Le fonctionnement du Conseil pour la Transition fait l'objet d'une phase d'expérimentation au cours de laquelle les différents pôles s'autogèrent en s'inspirant de la gouvernance partagée. La structuration du CT[S] pourra être modifiée selon les besoins émergents, ce qui suppose d'être à l'écoute de l'organisation considérée comme **un système vivant** en évolution constante.

### Loyauté

L'engagement des membres est **non partisan** et est réel. La politique de la chaise vide n'est pas admise. Les membres ont un devoir de présence et de participation aux travaux du Conseil pour la Transition. En signant cette charte, ils expriment leur adhésion aux valeurs et aux principes qui régissent son fonctionnement.

## ■ La raison d'être du CT[S]

**Structurer et mettre en œuvre une dynamique de coopération entre élus, habitants et acteurs socio-économiques pour construire une politique de la ville qui prenne le virage de la transition écologique et sociale et qui renforce la résilience communautaire.**

Le CT[S] se centre surtout sur l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du **Pacte local de Saverne**. Mais cette démarche de Transition a vocation à être transversale dans la politique de la Ville et à être pérenne.

## ■ Les missions du CT[S]

- Piloter l'**élaboration du Pacte pour la Transition de Saverne** jusqu'à sa signature par le Maire de Saverne,
- assurer le **suivi de la mise en œuvre des mesures** qui auront été signées et leur **évaluation**,
- développer une **dynamique de Transition au-delà du Pacte** dans cet esprit de coopération,
- **sensibiliser** les différents acteurs et les habitants à la nécessité du changement de cap,
- organiser la **formation** des différents acteurs aux thématiques de transition retenues,
- veiller à l'**intégration** dans la politique de la ville **des enjeux** liés à l'urgence et au long terme,
- **impliquer les citoyens** dans l'élaboration de la politique de la ville,
- favoriser l'émergence d'une **vision partagée** de l'avenir du territoire,
- élaborer une **expertise plurielle** sur la base des propositions des porteurs de projet et des contributions des acteurs associatifs ou privés,
- animer le **débat public** territorial sur la transition écologique, sociale et citoyenne,
- organiser le **retour d'expérience** avec d'autres territoires en Transition.

## ■ La composition du CT[S]

3 collèges de 9 membres

**Collège des élus** (élus de la Commission Transition écologique, Mobilité douce, Forêt et Commerce Equitable)

Les élus sont membres du Conseil pour la Transition le temps de la mandature.

**Collège des partenaires** (représentants d'associations, d'institutions, d'acteurs économiques)

Un binôme de représentants est identifié pour chaque partenaire, de manière à assurer une continuité de la participation.

**Collège des habitants:**

- 5 représentants des Conseils de quartiers
- 2 représentants du Collectif citoyen du Pacte
- 2 habitants tirés au sort parmi les volontaires.

Les habitants sont par définition des Savernois. Ils s'engagent à siéger et à participer à la vie du Conseil pour la Transition pendant au moins 2 ans. Lorsqu'un conseiller a l'intention de quitter le CT[S], il en informe le Bureau de coordination. La Ville procédera alors à un appel à manifestation d'intérêt.

## ■ La structuration du CT[S]

5 pôles organisent l'élaboration puis la mise en œuvre du Pacte de Saverne

- 2 pôles "structurants" basés sur les mesures démocratiques: **Démocratie** et **Temps long**
- 3 pôles "opérationnels", dont 2 centrés sur les mesures écologiques et 1 sur les mesures sociales: **Résiliances**, **Ecosystèmes** et **Solidarités**.

Ils comprennent 1 à 2 membres de chacun des 3 collèges et ils travaillent en lien avec les services de la Ville ainsi que des contributeurs extérieurs (associations, experts).  
Chaque pôle élit un référent pour le représenter au Bureau de coordination.

**Le Bureau de coordination** est composé des référents des 5 pôles, de l'Adjointe au maire à la Transition écologique et solidaire et du Chargé de mission Transition.

## ■ La gouvernance du CT[S]

### Rôles des 5 pôles

- préparer l'élaboration du Pacte de Saverne
- suivre la mise en œuvre des mesures signées.

Le mode de prise de décision est laissé à la discrétion de chaque pôle durant une phase d'**expérimentation**. L'idée est de se donner la possibilité de mettre en œuvre des modalités alternatives au vote classique, d'évoluer vers une **gouvernance partagée** puis d'en faire un bilan intermédiaire fin 2022.

### Rôles du Bureau de coordination

- Coordonner l'activité du Conseil pour la Transition
- vérifier l'alignement avec sa Charte
- finaliser les propositions en vue de leur communication au Conseil Municipal
- convoquer les plénières du CT[S] et soumettre les délibérations au vote
- veiller à la qualité de la gouvernance
- veiller à un accompagnement par des facilitateurs en réponse à des besoins émergents.

Les travaux du Bureau font l'objet de **comptes-rendus** et sont diffusés aux membres du Conseil pour la Transition mais également aux services de la Ville impactés par les décisions, en vue de recueillir leur **avis** avant la convocation d'une plénière.

### Rôles du référent de pôle

Au sein de son pôle:

- fluidifier le travail
- coordonner l'activité
- donner le feedback du Bureau de coordination.

Au sein du Bureau de coordination:

- produire un état des lieux régulier et structuré (indicateurs de progression) du travail mené au sein du pôle
- assurer un retour sur la gouvernance du pôle
- s'impliquer dans l'activité du Bureau.

## Voix délibérative

Les membres des 3 collèges disposent tous d'une voix aux réunions plénières du Conseil pour la Transition lorsqu'il est procédé au vote des propositions présentées par le Bureau. Celles-ci sont soumises au Conseil Municipal qui, s'il les confirme, leur donne valeur décisionnelle.

Le Maire est membre de droit du CT[S] et assure la présidence des réunions plénières ou la délègue à son Adjointe.

## Accessibilité

Le Conseil pour la Transition se réunit en plénière au moins 4 fois par an. L'une des réunions plénières est organisée sous forme de forum citoyen, de manière à rendre compte aux Savernois du travail de coopération et à élargir le dialogue sur la Transition.

Le CT[S] détermine lui-même les moyens de sa **saisine** par les habitants et de **participation** à ses travaux.

## Engagement

En signant cette Charte, les membres du CT[S] s'engagent en conscience dans une **posture de coopération**. Le Conseil pour la Transition a une vocation d'agora démocratique qui favorise l'échange des idées et la construction d'une vision partagée, où personne n'a la vérité mais chacun sa pierre à apporter.

Les conseillers accordent autant d'importance au "faire" - à la réalisation concrète de propositions structurantes du changement de cap - qu'aux "manières de faire", c'est-à-dire la qualité des interactions entre les membres et l'ouverture aux pratiques d'intelligence collective.

Ils s'engagent dans un **processus d'apprentissage** du *parler ensemble*, du *décider ensemble* et du *faire ensemble*.

Signatures des membres du CT[S]: